



Compte rendu de réunion

Objet : Comité de pilotage Natura 2000 : Zone Sensible de Conservation « Collines sous-vosgiennes »

Date/lieu : 26 janvier 2026 à 14h30 à la salle dimière de Westhalten

Rédacteur : Claudia Caridi, animatrice Natura 2000 pour la Parc naturel régionale des Ballons des Vosges

Diffusion : Membres du Comité de Pilotage

Etaient présents :

Cf liste émargement

Cf liste excusé

Le diaporama, support de réunion est disponible sur le site [Internet Natura 2000 du PNRBV](#).

M. Burgenath excuse l'absence de la présidente du COPIL Mme Lallemand Nathalie, souhaite la bienvenue aux participants, particulièrement aux représentant de la Région Gran Est et à l'opérateur du site Natura 2000 (le Parc naturel régional des Ballons des Vosges), ainsi qu'aux propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

M. Burgenath explique l'engagement de la commune de Westhalten en faveur de ses milieux classés (plus de 120 hectares) au travers des contrats Natura 2000 (entretien pastoral et gestion mécanique), au lien avec l'association Orchidée (organisation de nombreux chantiers nature dont l'activité des lundis matin) et via une commission communale « lande » qu'il a l'honneur de présider. M. Burgenath supplée ce jour Mme Lallemand, qui s'est portée candidate à la présidence du COPIL considérant les surfaces communales concernées par le périmètre des « Collines sous vosgiennes » et l'engagement de la commune pour la préservation de son patrimoine naturel. Il rappelle le rôle du COPIL dans le suivi et la concertation des actions à mener.

Approbation du dernier compte-rendu du Comité de pilotage de 2023:

Aucune remarque de l'assemblée, le compte-rendu est approuvé.

Election de la présidence et de la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 :

Après avoir présenté l'organisation (gouvernance) des COPILs, les rôles de la structure porteuse et de la présidence du COPIL, Mme Ackermann précise que seules les collectivités et leurs groupements peuvent voter. Elle procède aux élections. M. Ott demande qui sont les communes et leurs groupements. Mme Stoecklé, venue en tant que Vice-Présidente de la communauté d'Agglomération Colmar Agglomération, n'a pas réceptionné d'invitation au titre de son mandat de Maire de la commune d'Ingersheim. Il convient à la structure animatrice de vérifier que les adresses des collectivités soient à jour dans la base de données. Par ailleurs, il conviendrait de mettre à jour l'arrêté de composition du comité de pilotage datant de 2007.

Mme Lallemand et le PNRBV renouvellent leur candidature et sont réélus à l'unanimité pour 3 ans (pas d'autres candidatures) respectivement pour la présidence du COPIL et l'animation du site.

Bilan d'animation : Evaluation du DOCOB

L'animatrice présente la synthèse des travaux menés et porte à connaissance un document de synthèse détaillant chacune des actions et leurs écarts, le cas échéant, avec les ambitions initiales du DOCOB de 2007.

Le rapport de synthèse est disponible sur le site Internet. [Internet Natura 2000 du PNRBV](#).

Mme Caridi invite les membres du COPIL (notamment gestionnaires et porteurs de projets) à prendre connaissance de ce rapport de synthèse et à soulever, compléter ou corriger certaines mentions, avant la fin du premier trimestre 2026.

M. Ott demande d'ajouter un état des dépenses et des arbitrages relatifs à l'utilisation des fonds alloués à la gestion du site Natura 2000, afin de valoriser la force d'action des communes et des associations qui favorisent et coordonnent des actions bénévoles et citoyennes.

Bien que les actions aient été nombreuses, la réalisation n'atteint pas 100% des objectifs fixés initialement. Par catégorie d'action, celles les plus abouties relèvent du fonctionnement (un temps plein depuis 2020) et de la réglementation (signatures des arrêtés de circulations, panneaux B0 en place), puis de la gestion écologique (chantiers nature, contrats Natura 2000), de l'aménagement (requalification des parking et enlèvement de dépôts), puis des suivis scientifiques (objectifs plus nombreux), de la gestion forestière (priorité 2) et de la veille réglementaire (politique ENS, veille CEN Alsace et acquisitions communales).

Mise à jour de la cartographie et évaluation des habitats naturels du site Natura 2000

Le parc, qui a mandaté un bureau d'étude pour réaliser la mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 et l'évaluation de leur état de conservation, présente la synthèse des résultats.

Ces derniers mettent en avant un très bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Néanmoins les surfaces sont différentes de celles identifiées initialement. Il est fort probable que l'approche descriptive eut été différente lors de la proposition de classement Natura 2000. En effet, la cartographie des habitats naturels proposait le rattachement d'ensembles fonctionnels à des habitats d'intérêt communautaire, permettant des actions financées sur ces ensembles, au titre de la directive. Par exemple, seules certaines pelouses sèches (cortèges floristiques spécifiques) sont d'intérêt communautaire, toutefois il existe un lien dynamique fonctionnel très étroit entre pelouses (strictes), ourlets (à Géranium sanguin) et fruticées (ensembles arbustifs). Le maintien de ces ensembles fonctionnels, est garant de l'expression d'une biodiversité très riche. On pense que la même approche a été développée pour les forêts et prairies de fauche, pour lesquelles les surfaces sont significativement différentes. Il existe de superbes prairies fleuries ainsi que des prairies moins diversifiées (qui ne relèvent pas des prairies de fauche, au sens de la directive) ; les ranger sous une même appellation permet de lever des fonds en faveur de leur restauration. Enfin, pour les habitats forestiers, il semble que les surfaces de hêtraies aient également été extrapolées sur les surfaces de chênaie pubescente, hautement patrimoniales mais non d'intérêt communautaire.

Les habitats retenus lors du classement du site Natura 2000 restent immuables, les ensembles biologiques sont cohérents mais de tels regroupements ne permettent pas l'évaluation des actions, sur leur état de conservation. La cartographie fine réalisée en 2023 et 2024, va permettre de mieux cerner l'évolution de ces habitats au regard des actions mises en œuvre. Le rapport est disponible sur le site Internet : [Internet Natura 2000 du PNRBV](#). Les données SIG se font sur demande auprès de l'animatrice.

Révision du DOCOB

La démarche de révision est validée par le COPIL.

M. Burgenath interroge la Région Grand Est sur les délais auxquels s'attendre, quid de l'intendance administrative et technique du site Natura 2000. Mme Ackermann précise qu'il serait opportun que le Président de Région puisse approuver le DOCOB révisé avant la fin des contrats Natura 2000 en cours (fin 2027). Par ailleurs, la démarche de révision doit être collective et la qualité des échanges à venir lors de futurs ateliers sera garante de la qualité du futur plan d'action.

Révision du DOCOB : méthode « cahier technique 88 (ct88) »

L'animatrice propose une animation visant l'initiation de l'assemblée à la logique du « tableau d'arborescence », au cœur de la méthode ct88, permettant de replacer chacune des composantes d'un sujet (enjeux, objectifs, indicateurs, résultats attendus, opérations à mettre en place, évaluation). Des ateliers seront organisés suite à la définition des enjeux, à faire valider lors du prochain COPIL, après avoir compilé des données naturalistes disponibles sur l'ensemble du site.

Sentier d'interprétation au Bollenberg

Un nouveau sentier d'interprétation (viticole) traverse en partie le Bollenberg à Orschwihr. Compte tenu de l'engagement de la commune à la charte Natura 2000 sur des parcelles concernées par l'implantation de panneaux, il aurait fallu que la commune sollicite l'accord de principe de la présidence du COPIL, en amont.

Toutefois, ce projet porté par le syndicat viticole d'Orschwihr sur des temps bénévoles, n'a pas fait l'objet d'un calendrier défini et bien que quelques échanges aient eu lieu avec l'animatrice Natura 2000 concernant le fonds documentaire, il n'y pas eu de demande officielle, de temps d'échange concernant l'implantation précise des panneaux, le bon à tirer des visuels n'a pas été communiqué avant impression. Le sentier a été découvert lors d'un déplacement sur le terrain. In fine, des modifications d'implantation devront être réalisées cet hiver 2026.

A travers ce récit, l'animatrice Natura 2000 rappelle que tous les projets d'aménagement, qui concernent tout ou partie d'un site Natura 2000 engagé dans une charte Natura 2000, doivent faire l'objet d'une réflexion collective en lien avec les objectifs du site. Cette démarche permet de produire des objets intégrant toutes les dimensions documentaires et selon les cas, avec une meilleure anticipation, permet de lever d'éventuels financements en faveur de la sensibilisation du public sur les enjeux du site Natura 2000.

Tournée des terroirs au Bollenberg Orschwihr

M. Burgenath présente au COPIL une demande de manifestation. Eu égard à l'engagement de la commune d'Orschwihr à la charte du site, qui stipule que toute nouvelle manifestation doit faire l'objet d'un accord de principe de la présidence du COPIL, ce point est présenté ce jour pour avis.

Dans le cadre de la tournée des terroirs coordonnée par le CIVA visant la promotion des vins d'Alsace, la candidature portée par le syndicat viticole d'Orschwihr, d'organiser un évènement cet été, a été retenue. Une telle manifestation avait été accordée à titre exceptionnel en 2023, pour les 70 ans de la route des vins d'Alsace. Cette tournée des terroirs ayant plu, le CIVA reconduit chaque année la formule (découverte d'un terroir viticole).

L'animatrice Natura 2000 évoque le « code des bonnes pratiques », qui préconise un certain nombre d'items permettant d'organiser sereinement des manifestations, qu'il convient de respecter précisément. Une évaluation des impacts (anticipée et réalisée de concert entre porteur de projet et animatrice Natura 2000) sera portée à connaissance, afin que la présidence du COPIL puisse se prononcer, en cas de réitération de demande, par un même organisateur. L'animatrice rappelle également qu'il est possible que les demandes se multiplient et qu'il faut être vigilant aux réponses transmises, afin de rester dans une cohérence et un cadre juste. L'assemblée propose d'inviter le syndicat viticole à décaler l'évènement au mois de juillet si possible (juin plus sensible). M. Grappe rappelle que le syndicat viticole est acteur dans la gestion du site et qu'à ce titre, il est cohérent que les viticulteurs puissent valoriser leur patrimoine. Sans réserve particulière, le COPIL autorise l'évènement sous couvert du respect « des bonnes pratiques », téléchargeable sur le site Internet : [Internet Natura 2000 du PNRBV](#).

Divers : Vipère aspic et Frelon asiatique

M. Grappe évoque la présence de vipères autour du site Natura 2000. Cette espèce est-elle suivie ? Est-elle en progression à l'instar de ce qui est constaté dans le village ? Comment sensibiliser le public aux risques de morsures ? Mme Ackermann précise que la Vipère aspic, (protection nationale) n'étant pas une espèce d'intérêt communautaire, ne peut pas bénéficier de financement pour son suivi, dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Néanmoins il conviendrait d'informer le public sur l'attitude à adopter en cas de morsure ou de présence dans un espace inadapté (jardin privatif par exemple, autour d'un sarment de vigne...). Mme Caridi précise que l'espèce est suivie par l'association Bufo dans le cadre de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB) depuis 2020 (21 carrés sont positionnés au Bollenberg) à raison de passages tous les 3 ans. Nous aurons prochainement un aperçu des tendances scientifiques relevées. En attendant, l'animatrice propose d'envoyer des éléments d'information sur l'espèce aux membres du COPIL. Il est également possible de proposer des notes plus courtes à diffuser aux syndicats viticoles et à publier sur les réseaux de communication de type « panneau Pocket » par exemple, sur demande auprès de l'animatrice.

M. Burgenath fait état de la progression exponentielle du frelon asiatique dans la vallée noble et de la dynamique locale pour contrer son développement. Elle ravage les cultures, présente une menace pour les abeilles sauvages et autres pollinisateurs, ainsi qu'une menace sanitaire. M. Burgenath demande s'il est possible d'accompagner les communes dans l'achat de pièges dont certains seraient positionnés dans ou en limite du site Natura 2000. Les pièges sont onéreux car les communes se positionnent sur des pièges sélectifs (sans impact sur l'entomofaune). Mme Ackermann transmet des contacts à la Région qui mène une réflexion sur cette problématique, Mme Jung cite le dispositif du fonds vert (DREAL) comme piste à creuser pour lever des fonds. A ce jour, aucune aide spécifique (PNR ou Natura 2000) n'existe. M. Burgenath précise que les pièges devraient être posés ce printemps pour éliminer les reines, avant qu'elles ne fassent des colonies.

M. Burgenath clôt la séance à 17h45 et invite les participants au verre de l'amitié.

Pour la présidente du COPIL du site Natura 2000 des Collines sous-vosgiennes Nathalie LALLEMAND, maire de Westhalten,










Mikael Burhgenath, maire adjoint de Westhalten



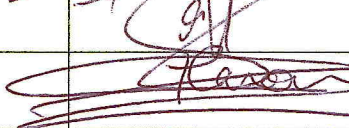



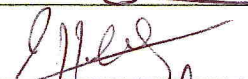




LISTE DE PRESENCE

Réunion : Comité de Pilotage Natura 2000 "Collines sous-vosgiennes"

Date : 26 janvier 2026

Lieu : Westhatten

STRUCTURE	NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
Collectivité européenne d'Alsace	Audinot	Samuel	samuel.audinot@alsace.eu	
Mairie de Rouffach	BANNWARTH	Christophe	accueil@ville-rouffach.fr	
Parc naturel régional des Ballons des Vosges	CARIDI	Claudia	c.caridi@parc-ballons-vosges.fr	
Conseil Régional du Grand Est	DIEUAIDE	Angélique	Representations@grandest.fr	
DDT du Haut-Rhin	DOLIK	Serge	serge.dolik@haut-rhin.gouv.fr	
COMMUNE DE SOULTZMATT WINTZFELDEN	HECK	RAYMOND	cabinet-mairiesw@wanadoo.fr	
Domaine Klein Brand	KLEIN	ERIC	kleinbrand@sfr.fr	
Commune OSENBACH	MICHAUD	CHRISTIAN	maire@osenbach.fr	
Député Hubert OTT	OTT	Hubert	hubert.ott@assemblee-nationale.fr	
Brigade Verte de Soultz	PETER	Sylviane	s.peter@brigade-verte.fr	
LPO Alsace	REVEL	Eric	errevel@laposte.net	
ONF	Sneck	Emmanuelle	emmanuelle.sneck@onf.fr	
MAIRIE ORSCHWIHR	STAENDER	MARIE JOSEE	mairie.orschwihr@orange.fr	

STRUCTURE	NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
MAIRIE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE	STAHL	ELIANE	E.stahl@kaysersberg-vignoble.fr	
Colmar Agglomération	STOECKLE	Denise	denise.stoeckle@agglo-colmar.fr	
CEN Alsace	THIEBAUT	Louis	louis.thiebaut@conservatoire-sites-alsaciens.eu	
CEN Alsace	ZEIGER	Jean-Pierre	Jeanpierre.zeiger54@gmail.com	
RGE	Nanon			
Brigade Verte d'Alsace Soultz	CHARTON	Lucie	lucie.charton@sv.fr	
Brigade Verte d'Alsace	KLEINT	Nicolas	soultz@brigade-verte.fr	
#Soultz maât/wintzfelden	HECK	Raemond		
PNR Ballons des Vosges	JUNG	Karine	k.ganes@pnr-ballons-vosgs.fr	
LES ALPES	BOER	Philippe		
SOFOURRAULT	BAUCARIZ	Denise		
Association ORCISEL	GRAPPE	Alceu		
Maire Westhalten	Burgenerath	Michaël		